COMMISSION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 6.12.2016 C(2016) 7776 final

Monsieur le Président.

La Commission tient à remercier la Camera Deputaților de son avis concernant le Plan d'action sur la TVA – "Vers un espace TVA unique dans l'Union – L'heure des choix" du 7 avril 2016 {COM(2016) 148 final}.

La Commission se félicite que la Camera Deputaţilor partage son point de vue selon lequel, pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales, il est nécessaire d'agir au niveau de l'UE, comme le prévoit ce Plan d'action, en instituant au plus vite un régime unique et définitif de TVA fondé sur le principe de la taxation dans le pays de destination des marchandises et en renforçant la coopération administrative entre les autorités fiscales, y compris avec celles des pays tiers et la Commission.

En même temps, les États membres les plus affectés par la fraude devraient être autorisés à introduire provisoirement un régime d'autoliquidation généralisée.

La Commission a bien pris note que la Chambre préconise en particulier une application des règles de TVA technologiquement neutre et de maintenir le taux normal minimal de TVA de 15% en vigueur dans les États membres.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par la Camera Deputaţilor, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Frans Timmermans Premier Vice-président Pierre Moscovici Membre de la Commission

M. Florin IORDACHE
Président de la Camera Deputaților
Palatul Parlamentului
Str. Izvor nr. 2-4, sector 5
RO – 050563 BUCAREST